

PLU - Plan Local d'Urbanisme -



Ville de

MOLSHEIM

Etabli sur la base de la partie réglementaire
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 31/12/2015

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Ville de Molsheim

Révision du POS en vue de sa transformation en PLU
PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
en date du 20/03/2017

A Molsheim, le **22 MARS 2017**
Le Maire



Laurent Furst

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Bureaux d'études



	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	Protection des eaux potables <u>Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs :</u> Périmètre de protection éloignée du forage d' ALTORF (forage n° 02714X0002)	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13	Arrêté préfectoral du 23 janvier 1975	Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>(1) Menhir dit "Lange Stein" entre Molsheim et Altorf</p> <p>(2) Ancienne église des Jésuites, ou église catholique Saint-Georges. Eglise des Jésuites (ancienne)</p> <p>(3) Place de l'Hôtel de Ville . Grandes Boucheries. Boucheries (Grandes)</p> <p>(4) Rue Notre-Dame. Tour des Forgerons : tour et ses deux corps de garde</p> <p>(5) Place de l'Eglise . Mont des Oliviers</p> <p>(6) 5, rue de l'Eglise. Maison : façades et toiture</p> <p>(7) 14, rue de Saverne (anciennement 42). Maison : façades et toitures</p> <p>(8) 16 et 20, rue Jenner (anciennement 8). Maisons</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques</p> <p>Code du Patrimoine</p> <p>Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Cl. M.H. le 20 mai 1930</p> <p>Classement. M.H. le 25 avril 1939</p> <p>Classement. M.H. le 12 août 1920</p> <p>Inscription M.H. Le 18 juin 1929</p> <p>Ins. M.H. le 18 juin 1929</p> <p>Inscription M.H. le 10 octobre 1930</p> <p>Inscription M.H. le 18 juin 1929</p> <p>Inscription M.H. le 18 juin 1929</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>3, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine</p> <p>Palais du Rhin</p> <p>2, Place de la République</p> <p>67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
AC1	IBa1 (suite)	(9) 16, rue Liebermann (anciennement 5). <u>Ancienne Cour d'Altorf.</u> Trois portes suivantes : porte d'entrée datée de 1666, porte de l'ancienne chapelle datée de 1668, portail aujourd'hui muré sur la rue de l'Hôpital (10) 9, rue de Strasbourg (anciennement 20) . <u>Maison</u> : façade et toiture (11) 15, rue de Strasbourg. <u>Maison</u> : façade et toiture sur rue, porte Renaissance sur cour (12) Eglise Dompeter. <u>Eglise Dompeter</u> (13) Cours des Chartreux . <u>Ancienne Chartreuse.</u> Ensemble des vestiges et des sols (cad. 1 1 à 25, 34, 205, 280/204 ; 17 160/4, 162/5) (14) <u>Enceinte médiévale</u> de la ville (vestiges du mur). (cad.1 206, 216/206, 221/205, 222/33, 223/65, 224/78, 229/206, 235/206, 239/206, 240/206 ; 2 60 ; 3 95/79, 256 ; 4 113/56, 114/55, 115/88, 118/56, 128/55, 129/55 , 133/55 ; 5 88/35, 89/37, 90/47, 91/54 ; 17 110/3, 112/76, 115/76, 162/5, 164, 165) (15) Avenue de la Gare / rue Notre-Dame. <u>Ancien couvent d'Augustines Notre-Dame.</u> l'église du Sacré-Cœur ou Chapelle Notre-Dame ou Chapelle des Chanoinesses, en totalité (16) Grande Croix du cimetière. <u>Croix</u> du cimetière (grande)	Inscription M.H. le 3 décembre 1930 Inscription M.H. le 18 juin 1929 Inscription M.H. le 18 juin 1929 Inscription M.H. le 16 octobre 1930 Classement . M.H.le 23 décembre 1998 Inscription M.H. le 6 février 1989 Inscription M.H. le 5 avril 2002 Inscription M.H . le 16 octobre 1930	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex		

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Monuments Naturels et Sites		IBb				
	AC2	IBb1	<p>Sites inscrits et classés</p> <p><u>Place de l'Hôtel de Ville</u> Domaine public, section 1 du cadastre rénové</p> <p><u>Eglise Dompeter :</u> Ensemble constitué par le cimetière entourant l'église avec son mur d'enceinte, le vieux tilleul et l'édicule voûté protégeant la source Sainte Pétronille;(parcelles n° 7, 231/01 et domaine public de la section 31 du cadastre rénové)</p>	<p>Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (art. abrogé par l'art. 72 de la loi n° 83-8) Code de l'Environnement Articles L 341-1 à L 341-22</p>	<p><u>Site inscrit</u> Arrêté ministériel du 27 octobre 1937</p> <p><u>Site classé</u> Arrêté ministériel du 16 avril 1934</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DIREN) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	I4	IIAa1 Electricité	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité)</p> <p><u>Lignes électriques exploitées par RTE et Electricité de Strasbourg Réseaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ligne 225 kv N1 MARLENHEIM-MOLSHEIM - ligne 225 kv N1 MARLENHEIM-MOLSHEIM - ligne 225 kv N2 MARLENHEIM-MOLSHEIM - ligne 225 kv N2 MARLENHEIM-MOLSHEIM - ligne 63 kv N1 GRAFFENSTADEN-MOLSHEIM - ligne 63 kv N1 ALTORF-MOLS/ALTOR OBERN 1 - ligne 63 kv N1 ALTORF-MOLS/ALTOR OBERN 1 - ligne 63 kv N1 GRAFFENSTADEN-MOLSHEIM - ligne 63 kv N1 LUTZELHOUSE-MOLSHEIM - ligne 63 kv N1 MOLSHEIM-MOLSH/ALTOR OBERN 1 - ligne 63 kv N1 MOLSHEIM-OBERNAI (K2) - ligne 63 kv N1 OBERNAI-MOLSH/ALTOR OBERN 1 	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée</p> <p>Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964</p>		<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE)</p> <p>2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>RTE – Electricité de France Energie Est – Groupe d'Exploitation Transport Alsace 12, avenue de Hollande 68110 ILLZACH</p> <p>Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Communications		IID				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques <u>Ligne SNCF de Strasbourg - Ville à Saint-Dié</u> <u>Ligne SNCF de Sélestat à Saverne</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
Réseau routier		IIDd				
	EL7	IIDd3a	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales <u>- R.D. 30 - rue de Dachstein</u> <u>- R.D. 422</u>	Décret n° 62.1245 du 20 octobre 1962 Code de la voirie routière Articles L 112-1 à L 112-7		Conseil Général du Bas-Rhin Services des Routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67954 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T4 et T5	IIDe1	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage <u>Servitudes de dégagement de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim</u> (R = 24 kms)	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 12 novembre 1980	Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg- Entzheim 67836 Tanneries Cedex SNIA 210, rue d'Allemagne BP 606 69125 Lyon St-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques <u>Centre de MUTZIG :</u> - <u>zone de garde</u> (rayon de 1120 mètres) - <u>zone de protection</u> (rayon de 3120 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 9 septembre 1975	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Quartier de Lattre de Tassigny BP N° 70023 – 57044 METZ cedex 1

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT2	IIE2	<p>Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</p> <p><u>Centre de MUTZIG :</u></p> <p>- <u>zone primaire</u> de dégagement (rayon de 520 mètres) - <u>zone secondaire</u> de dégagement (rayon de 2120 mètres)</p> <p><u>Liaison hertzienne MARCKOLSHEIM - STRASBOURG-Nordheim :</u></p> <p>- <u>zone spéciale</u> de dégagement (couloir de 300 mètres de large)</p> <p><u>Liaison hertzienne STRASBOURG-MOLSHEIM :</u> <u>Tronçon OBERNAUSBERGEN-MOLSHEIM</u></p> <p>- zone secondaire de dégagement (couloir de 200 m de large sur 2000 m de long à Molsheim)</p>	<p>Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1</p>	<p>Décret du 9 septembre 1975</p> <p>Décret du 26 mars 1981</p> <p>Décret du 23 juin 1982</p>	<p>Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Quartier de Lattre de Tassigny BP N° 70023 – 57044 METZ cedex 1</p> <p>Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex</p> <p>ORANGE 101, rue de Louvois 51424 REIMS Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE		III				
	Ar5	III4	Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires Première zone de servitude défensive du Fort de Mutzig	Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851 Code de la Défense Articles L 5114-1 à L 5114-3	Décret du 16 février 1932 modifié le 27 juin 2001	Service d'infrastructure de la défense (SID) USID-STRASBOURG / SGP 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Salubrité publique		IVA				
Cimetières		IVAa				
	Int1	IVAa1	Servitudes relatives aux cimetières	Code Général des Collectivités Territoriales Articles L 2223-1 et L 2223-5		Mairie de 67120 MOLSEIM
Sécurité publique		IVB				
	PM1	IVB4	Documents valant plan de prévention des risques naturels prévisibles Zones inondables de la Bruche délimitées en application de l'article R.111-3 du Code de l'Urbanisme	Code de l'Environnement Article L. 562-6	Arrêté préfectoral du 25 novembre 1992	Direction Départementale des Territoires 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
	PM3		Plan de prévention des risques technologiques PPRT Sté MESSIER BUGATTI DOWTY - zones d'interdiction : zone grise + zone rouge - zone bleue ou zone d'autorisation sous conditions - zone verte ou zone de recommandations	Code de l'Environnement Article L.515-15 Code de l'Urbanisme Article R.126-1	Arrêté préfectoral du 12 mai 2014	Direction Départementale des Territoires 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Dorlisheim cora (B 298)
 - ligne 20 kv Molsheim épuration (B 299)
 - ligne 20 kv Dorlisheim les cerisiers (B 603)
 - ligne 20 kv Mutzig zone artisanale (B 605)
 - ligne 20 kv Mutzig piscine (B 607)
 - ligne 20 kv Avolsheim rue des Fauvettes (B 610)
 - ligne 20 kv Molsheim rue P. Marco (B 649)
 - ligne 20 kv Molsheim - Dinsheim 1 (B 655)
 - ligne 20 kv Molsheim APBP (B 701)
 - ligne 20 kv Altorf Iller (B 702)
 - ligne 20 kv Molsheim résidence le Moulin (B 731)
 - ligne 20 kv Molsheim - Schweissguth (B 767)
 - ligne 20 kv Molsheim rue Victor Hugo (B 766)
 - ligne 20 kv Dorlisheim cora (B 298)
 - ligne 20 kv Molsheim épuration (B 299)
 - ligne 20 kv Molsheim rue Pierre de Vizcaya (B 803)
 - ligne 20 kv Molsheim Zac 1 (B 804)
 - ligne 20 kv Molsheim - Dinsheim 2 (B 828)
 - ligne 20 kv Molsheim Bugatti (B 844)
- Canalisations de gaz exploitées par Gaz de Strasbourg
- Canalisations de gaz exploitées par Gaz de Barr
- Câbles FT Domaine Public Routier